

Chapitre 1

Section 1.12

Ministère des Finances

Soutien provincial à l'industrie des courses de chevaux

Suivi des audits de l'optimisation des ressources, section 3.12 du *Rapport annuel 2019*

APERÇU DE L'ÉTAT DES RECOMMANDATIONS

	Nombre de mesures recommandées	État des mesures recommandées				
		Pleinement mise en oeuvre	En voie de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre	Ne s'applique plus
Recommandation 1	3	1	1	1		
Recommandation 2	3			1	2	
Recommandation 3	2	1	1			
Recommandation 4	2	1		1		
Recommandation 5	1			1		
Recommandation 6	1		0,5		0,5	
Recommandation 7	1				1	
Recommandation 8	1				1	
Recommandation 9	2				2	
Total	16	3	2,5	4	6,5	0
%	100	19	16	25	40	0

Conclusion globale

Au 28 juin 2021, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO), le ministère des Finances et la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) avaient pleinement mis en oeuvre 19 % des mesures que nous avons recommandées dans notre Rapport annuel 2019. Par ailleurs, 16 % des mesures recommandées additionnelles étaient en voie d'être mises en oeuvre.

Les recommandations pleinement mises en oeuvre comprenaient la réalisation d'une étude d'impact de l'industrie des courses de chevaux sur l'économie de l'Ontario, l'évaluation de l'incidence de la campagne de marketing de la SLJO pour attirer des clients aux courses de chevaux et un suivi à l'égard des lacunes relevées au cours des audits ou des enquêtes pour s'assurer que des mesures correctives ont été prises. Parmi les recommandations en voie de mise en oeuvre, mentionnons l'élaboration d'un plan à long terme axé sur l'autosuffisance de l'industrie des

courses de chevaux grâce aux revenus provenant des paris et d'autres options; la collaboration avec l'industrie pour trouver de nouvelles sources de revenus directs et pour accroître les revenus tirés des paris; et la divulgation publique de renseignements sur les activités des hippodromes, y compris les revenus tirés des paris, les bourses versées et la distribution des économies réalisées grâce à la réduction de la taxe provinciale entre les hippodromes. La SLJO nous a informés que pour toutes les recommandations nécessitant une modification à l'entente de financement à long terme, elle devra négocier des changements avec toutes les parties à l'entente et obtenir l'approbation du ministère des Finances.

Peu de progrès ont été réalisés dans 25 % des mesures que nous avons recommandées. Celles-ci prévoyaient que la SLJO examine périodiquement les commentaires des membres d'Ontario Racing et de l'industrie concernant la composition du conseil d'administration d'Ontario Racing et le processus de sélection des candidats, de manière à évaluer l'efficacité continue du conseil d'administration et à apporter des correctifs, si cela se révèle nécessaire; et que la CAJO effectue une surveillance proactive des hippodromes sur une base régulière.

Pour 40 % des mesures recommandées, la SLJO et la CAJO nous ont informés que ces mesures ne seraient pas mises en oeuvre. Celles-ci comprennent les suivantes :

- collaborer avec les hippodromes pour recueillir et surveiller toutes les opérations douteuses, y compris les retraits de plus de 10 000 \$, et pour signaler les éventuelles opérations de blanchiment d'argent aux organismes d'application de la loi, au besoin, parce que selon SLJO, la question de savoir si un secteur particulier devrait être désigné comme une entité réglementée aux fins de la surveillance du blanchiment d'argent et, par ricochet, s'acquitter de responsabilités de en matière de surveillance et de reddition de compte, relève du gouvernement fédéral;
- exiger que les hippodromes soumettent des états financiers audités qui comprennent des

renseignements sectoriels sur les activités de courses de chevaux, parce qu'Ontario Racing, Ontario Racing Management et Woodbine Entertainment Group sont d'avis que les données financières sectorielles ne permettraient pas de comparer avec exactitude le rendement des hippodromes puisque les hippodromes peuvent avoir des structures d'exploitation uniques et des dates de fin d'exercice différentes, ce qui alourdirait le fardeau financier des hippodromes;

- imposer des restrictions aux hippodromes pour éviter les paiements discrétionnaires de montant élevés, comme des dons ou des indemnités de départ importants, car aux termes de l'entente de financement conclue entre la province et l'industrie des courses de chevaux, la SLJO n'exerce aucun pouvoir sur les activités des hippodromes lui permettant de dicter comment les hippodromes dépensent leur financement non gouvernemental;
- exiger qu'Ontario Racing Management et les hippodromes divulguent publiquement les noms et les salaires des employés qui gagnent plus de 100 000 \$, car Ontario Racing, Ontario Racing Management et Woodbine Entertainment Group conviennent qu'il n'existe aucun pouvoir législatif pouvant s'appliquer à l'entente permettant d'obliger Ontario Racing à exiger des hippodromes ontariens et de leurs employés du secteur privé qu'ils se prêtent à une telle divulgation;
- exiger des hippodromes qu'ils communiquent au public des renseignements à propos des prélèvements sur les paris et à propos du rapport par poule.

Nous continuons d'appuyer la mise en oeuvre de ces recommandations.

L'état des mesures prises en réponse à chacune de nos recommandations est exposé ci-après.

Contexte

Depuis 1996, la province apporte un soutien à l'industrie des courses de chevaux par diverses

initiatives. Les 15 hippodromes de l'Ontario comptent sur un financement gouvernemental de près de 120 millions de dollars par année (120 millions de dollars en 2018-2019) destiné à subventionner l'industrie des courses de chevaux dans la province. De plus, 11 de ces hippodromes ont reçu des revenus d'environ 140 millions de dollars sous forme de loyers versés par la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO) en 2018-2019, pour héberger des salles de machines à sous et assumer le coût des services voituriers et des services de restauration. (Le montant reçu par les hippodromes pour héberger des machines à sous en 2020-2021 n'était pas disponible parce que, selon le nouveau modèle de jeu provincial, les paiements de loyer étaient versés directement aux hippodromes par les fournisseurs de services de jeu, et la SLJO a déclaré qu'elle n'avait pas accès à cette information.) Les ententes gouvernementales n'exigeaient pas que ces loyers annuels servent à appuyer les activités de courses de chevaux.

Depuis la légalisation des loteries en 1969, les courses de chevaux à titre d'activité de jeu ont affiché un déclin. De 2018-2019 à 2020-2021, les sommes pariées par les Ontariens sur des courses en Ontario et à l'extérieur de la province ont diminué respectivement de 38 % et de 19 % (respectivement de 44 % et de 15 % entre 2008-2009 et 2018-2019). Les paris effectués par les autres Canadiens sur des courses se déroulant en Ontario avaient pour leur part diminué de 24 % de 2018-2019 à 2020-2021 (48 % de 2008-2009 à 2018-2019). La diminution des paris au cours des deux dernières années s'explique en grande partie par le fait que les courses de chevaux en direct ont cessé en raison des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19.

En 2020-2021, le montant brut des paris sur des courses de chevaux dans la province s'est élevé à 1,4 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars en 2018-2019), y compris les paris de l'extérieur de l'Ontario et les paris dans la province sur des courses tenues à l'extérieur de l'Ontario. En 2020-2021, les hippodromes de l'Ontario ont versé 88,5 % de cette somme (87,3 % en 2018-2019) aux parieurs gagnants

et ont conservé 11,5 % ou 163 millions de dollars (12,7 % ou 203 millions de dollars en 2018-2019) à titre de commissions brutes, avant impôts et coûts d'exploitation. Cependant, ces commissions sur les paris n'ont pas suffi à couvrir les coûts d'exploitation des hippodromes et le versement des bourses aux propriétaires de chevaux.

Dans le cadre de notre audit de 2019, nous avons signalé que, bien qu'elle reçoive un financement public important, l'industrie des courses de chevaux présentait des lacunes sur le plan de la transparence et de la reddition de comptes au public. Un seul des 15 hippodromes a affiché ses états financiers sur son site Web. Aucun rapport n'a été publié sur les paris bruts recueillis, les commissions perçues, la manière dont les économies réalisées grâce à la réduction de la taxe provinciale sur les paris ont été réparties entre les hippodromes et les professionnels des chevaux, les bourses versées par les hippodromes, les revenus et les dépenses imputables aux activités directement rattachées aux courses (en excluant les autres activités), et des statistiques clés comme le nombre de travailleurs qui ont travaillé dans l'industrie ne sont pas diffusées.

Les constatations suivantes faites lors de notre audit de 2019 soulèvent des préoccupations importantes :

- L'objectif du Programme de financement du partenariat pour l'industrie des courses de chevaux – programme quinquennal (exploité de 2014-2015 à 2018-2019) doté de 500 millions de dollars – consistait à aider les hippodromes à accroître leur autonomie. Toutefois, nous avons constaté que l'industrie n'avait pas fait de progrès notables à cet égard par rapport à 2013. Au cours de chacune des cinq années, le financement provincial couvrait systématiquement environ 60 % des bourses versées aux propriétaires de chevaux gagnants. Sans l'appui du gouvernement, y compris les revenus de loyer provenant de l'hébergement de machines à sous, les hippodromes auraient été confrontés à un déficit de fonctionnement collectif de 170 millions de dollars en 2018-2019.

- Dans la foulée de la nouvelle entente de financement d'une durée de 19 ans qui a été conclue le 1^{er} avril 2019, le financement provincial n'a plus comme objectif d'assurer la transition de l'industrie vers l'autonomie financière, mais plutôt de fournir à cette dernière un soutien pendant une longue période. L'entente prévoit un financement annuel d'environ 120 millions de dollars pour l'industrie. Le financement provincial annuel devait chuter à 63,4 millions de dollars d'ici 2026-2027, principalement en raison d'une réduction du financement des bourses pour le Woodbine Entertainment Group, puisque les hippodromes Woodbine et Mohawk avaient élargi leurs activités de jeu et devaient générer des revenus de loyer additionnels pour les casinos.
- La nouvelle entente de financement à long terme ne contenait aucune clause qui aurait permis à la province d'y mettre fin sans justification. De plus, le financement annuel en vertu de l'entente n'a pas été réduit si un hippodrome a fermé ses portes. Les fonds étaient plutôt redistribués entre les autres hippodromes.
- L'Ontario comptait davantage d'hippodromes que les provinces comparables, mais ces hippodromes ne tirent pas tous des revenus suffisants des paris. L'Ontario comptait 15 hippodromes en 2018-2019. Si l'on fait des comparaisons avec les hippodromes situés aux États-Unis, il y a moins de personnes par hippodrome en Ontario que dans les États de la Californie, de la Floride, de New York, de la Pennsylvanie et de l'Ohio. L'Ontario avait neuf hippodromes de plus que la Pennsylvanie et six de plus que la Floride, dont la population était pourtant supérieure à celle de la province dans une proportion de 46 %.
- Woodbine Entertainment Group (Woodbine) a joué un rôle important dans la négociation de l'entente de financement à long terme avec la SLJO. Des représentants de Woodbine occupaient 2 des 11 sièges au conseil d'administration d'Ontario Racing (une association industrielle du secteur privé), qui a pour tâche de gérer la nouvelle entente de financement à long terme,

d'établir le calendrier des courses et de distribuer le financement aux hippodromes. Quant à Ontario Racing Management, qui fournissait un soutien opérationnel au conseil d'administration d'Ontario Racing, il s'agit d'une filiale en propriété exclusive de Woodbine. De plus, l'entente comprend un libellé qui annule l'entente si le rôle de Woodbine est modifié ou éliminé.

Nous avons formulé 9 recommandations préconisant 16 mesures à prendre pour donner suite aux constatations de notre audit.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario s'est engagée à prendre des mesures pour donner suite à nos recommandations.

La pandémie de COVID-19 a entraîné des répercussions importantes sur les courses de chevaux tenues en Ontario. De 2018-2019 à 2020-2021, le nombre de jours de course a chuté de 20 %, la majeure partie de la diminution (18 %) ayant été observée en 2020-2021. Par ailleurs, le total des paris bruts a diminué de 11,5 % de 2018-2019 à 2020-2021, la majeure partie de la diminution de 10,7 % ayant été observée au cours du dernier exercice. Depuis notre audit de 2019, les sommes brutes pariées par les Ontariens ont diminué de 24 %, tandis que les sommes pariées par des clients étrangers sur des courses tenues en Ontario ont augmenté de 4,5 %.

État des mesures prises en réponse aux recommandations

Nous avons effectué des travaux d'assurance entre avril et août 2021. Nous avons obtenu de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, du Ministère des Finances et de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario une déclaration écrite selon laquelle, au 23 novembre 2021, ils nous avaient fourni une mise à jour complète sur l'état des mesures que nous avons recommandées dans notre audit initial il y a deux ans.

Autosuffisance de l'industrie des courses de chevaux grâce aux revenus du marché

Recommandation 1

Pour que l'industrie des courses de chevaux dépende moins du financement gouvernemental et en arrive à être autosuffisante, le ministère des Finances et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario doivent :

- *achever l'étude de l'impact de l'industrie des courses de chevaux sur l'économie de l'Ontario;*

État : Pleinement mise en oeuvre.

Détails

Dans notre audit de 2019, nous avons constaté que l'Ontario comptait un plus grand nombre d'hippodromes que des administrations comparables, sans que ceux-ci tirent des revenus suffisants des paris pour soutenir leurs activités. De plus, nous avons remarqué que la province n'avait pas mené d'étude d'impact économique pour examiner le nombre d'emplois touchés ou l'activité économique générée par l'industrie des courses de chevaux avant de finaliser l'entente de financement quinquennale de 100 millions de dollars par année entrée en vigueur le 1^{er} avril 2014 ou la dernière entente de 19 ans de 120 millions de dollars par année initialement, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Au cours de notre suivi, la SLJO nous a fourni une étude réalisée en juillet 2020 qui quantifiait l'impact économique et les niveaux d'emploi du secteur des courses de chevaux en Ontario. Celle-ci indique que l'industrie a versé 1,9 milliard de dollars au produit intérieur brut de l'Ontario en 2018, dont 1,5 milliard de dollars aux professionnels des chevaux (comme les propriétaires, les éleveurs, les palefreniers, les jockeys et les entraîneurs), 400,1 millions de dollars aux hippodromes et 37,8 millions de dollars aux associations industrielles et aux organismes gouvernementaux. L'étude a révélé que l'industrie avait soutenu 22 965 emplois, dont 79 % étaient des professionnels des chevaux, 19 % des travailleurs des hippodromes et 1 % des travailleurs des associations

et organismes de l'industrie. L'étude a aussi souligné qu'en 2018, l'industrie avait généré 327 millions de dollars en recettes fiscales provinciales.

- *à la lumière des résultats de cette étude, élaborer un plan à long terme axé sur l'autosuffisance de l'industrie des courses de chevaux grâce aux revenus provenant des paris et à d'autres solutions possibles;*

État : En voie de mise en oeuvre d'ici 2026.

Détails

Dans notre audit de 2019, nous avons indiqué qu'en 2012, le rapport Drummond recommandait que l'industrie des courses de chevaux rationalise sa présence au sein du marché des jeux afin qu'elle soit appuyée de façon plus appropriée par les revenus générés par les paris plutôt que par le partage des revenus générés par les machines à sous situées dans des hippodromes. Au moment de notre audit, l'industrie n'était pas sensiblement plus près de l'objectif d'autosuffisance qu'elle ne l'était en 2013 et, au cours de la même période, les paris bruts étaient restés relativement inchangés et le gouvernement continuait de financer une partie importante des bourses (60 %).

En fait, au moment de notre suivi, les parties à l'entente de financement à long terme initiale (SLJO, Horse Racing Ontario, Ontario Racing Management Inc et Woodbine Entertainment Group) avaient négocié trois modifications à l'entente entre avril 2020 et janvier 2021 prévoyant de :

- maintenir un financement annuel stable pour les 15 hippodromes au cours des cinq prochaines années;
- verser les fonds inutilisés des bourses au cours de la période pendant laquelle les courses de chevaux en direct ont cessé en raison de la pandémie de COVID-19 directement aux propriétaires admissibles pour couvrir les coûts rattachés à l'entraînement et aux soins des chevaux de course ainsi qu'aux services des entraîneurs et les conducteurs;

- reporter de la troisième à la quatrième année de l'entente de financement la récupération des fonds de bourses liés à l'expansion des activités de jeu de Woodbine Entertainment Group.

En fait, ces modifications empêchent de modifier la taille actuelle de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario jusqu'en mars 2026. Nous avons été informés que l'intention de ces modifications était de donner à l'industrie le temps de se remettre de la pandémie, de préserver les emplois locaux et d'offrir un soutien fiable aux hippodromes jusqu'à ce moment.

De plus, en juillet 2020, Ontario Racing a élaboré une ébauche de plan de durabilité de l'industrie des courses de chevaux. Ce plan prévoyait la rationalisation des hippodromes sous-performants et la réaffectation des économies aux hippodromes restants ou à d'autres initiatives sectorielles. Il a également tenu compte de l'impact économique sur le produit intérieur brut et les emplois dans l'industrie, à titre d'exemple. Le plan comprenait un calendrier de mise en œuvre de haut niveau assorti de jalons importants.

Le ministère des Finances nous a informés que ce plan n'était pas finalisé et qu'il ne lui avait été pas soumis pour approbation. Le Ministère nous a informés également que les priorités du gouvernement avaient changé et visaient maintenant à mettre l'accent sur la stabilité et la résilience économiques, à savoir de n'apporter aucun changement à la taille actuelle de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. Le Ministère nous a informés que l'industrie devrait présenter une stratégie de durabilité définitive avant la fin de la période de prolongation de cinq ans en 2026.

- *toujours selon les résultats de l'étude, envisager de réexaminer la plus récente entente conclue.*

État : Peu ou pas de progrès.

Détails

D'après le ministère des Finances, la plus récente entente de financement sera réexaminée une fois qu'Ontario Racing aura présenté une stratégie de durabilité définitive en 2026.

Le rôle de la SLJO dans le domaine des courses de chevaux

Recommandation 2

Pour exercer une surveillance efficace des ententes de financement avec l'industrie des courses de chevaux, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario doit :

- *exiger que les hippodromes présentent des états financiers audités qui contiennent des renseignements sectoriels sur les activités de courses de chevaux;*

État : Ne sera pas mise en œuvre. Nous continuons d'appuyer la mise en œuvre de cette recommandation. Dans la situation actuelle, la SLJO n'exerce pas une diligence raisonnable suffisante à l'égard de l'utilisation des fonds publics par les hippodromes; par exemple, elle n'utilise pas d'états financiers vérifiés pour évaluer l'utilisation des fonds publics.

Détails

Au moment de notre audit, nous avons constaté que la SLJO s'appuyait principalement sur des renseignements autodéclarés par des hippodromes pour déterminer si ces derniers utilisaient le financement gouvernemental conformément aux modalités de l'entente. Bien que la SLJO ait reçu les états financiers audités des hippodromes quelques mois après avoir reçu l'information autodéclarée, une bonne part de l'information que demandait la SLJO aux fins de surveillance n'a pas pu être rattachée directement aux états financiers audités. Nous avons aussi noté des divergences entre les états financiers audités et l'information présentée à la SLJO dans le cas de deux hippodromes dont la date de fin d'exercice est la même que celle de la SLJO.

Au moment de notre suivi, la SLJO nous a informés qu'elle avait tenu des discussions avec des représentants d'Ontario Racing, d'Ontario Racing Management et de Woodbine Entertainment Group de février à avril 2021 pour déterminer si l'entente de financement à long terme devrait être modifiée pour exiger que les hippodromes utilisent une « note sectorielle » afférente à leurs états financiers pour faire la distinction entre les revenus

et les dépenses liés aux courses et non liées aux courses. Nous avons été informés que l'industrie n'acceptait pas une modification qui exigerait que les hippodromes soumettent des états financiers sectoriels vérifiés. D'après le procès-verbal de la réunion, le groupe estime que l'obligation de fournir des données financières sectorielles sur les activités des hippodromes ne permettrait pas de comparer avec exactitude le rendement des hippodromes, soulignant que les hippodromes peuvent avoir des structures d'exploitation uniques et des dates de fin d'exercice différentes. Le groupe craignait également que l'information sectorielle audité crée un fardeau financier supplémentaire pour les hippodromes. Il a plutôt décidé d'améliorer le modèle existant de déclaration des profits et pertes utilisé pour déclarer les revenus et les dépenses deux fois par année à Ontario Racing. En juin 2021, la SLJO a élaboré un modèle modifié des exigences applicables aux rapports financiers semestriels à intégrer à l'entente de financement à long terme et nous a informés qu'elle l'enverrait au ministère des Finances en juillet 2021 pour approbation. Toutefois, cette démarche ne fournirait pas d'assurance de l'exactitude de l'information déclarée et pourrait donc ne pas permettre des comparaisons fiables entre les hippodromes.

- *examiner tout écart significatif ou tout élément inhabituel;*

État : Peu ou pas de progrès.

Détails

Dans notre audit de 2019, nous avons indiqué que la SLJO ne validait que les montants bruts des paris déclarés à partir des renseignements reçus de l'Agence canadienne du pari mutuel. La SLJO ne vérifiait pas les dépenses déclarées par les hippodromes ni le montant des bourses versées. Nous avons également noté une situation où les dépenses salariales déclarées par un hippodrome à la SLJO étaient surestimées, sans que celle-ci fasse de suivi auprès de l'hippodrome en question pour s'enquérir de cette anomalie.

Au cours de notre suivi, la SLJO nous a informés qu'elle avait commencé à examiner les écarts qui lui avaient été signalés par Ontario Racing Management entre les revenus et les dépenses projetés et réels, par hippodrome, au deuxième trimestre de l'exercice 2020-2021. La SLJO a affirmé qu'elle avait relevé quatre écarts au total et qu'elle avait fait un suivi sur ceux-ci. Cependant, dans chaque cas, elle n'était pas en mesure de nous fournir des documents à l'appui expliquant la nature de cet écart. Dans le cadre de notre suivi, nous avons relevé de nombreux écarts dans différents hippodromes qui n'ont pas fait l'objet d'une enquête.

- *imposer des restrictions aux hippodromes pour éviter les paiements discrétionnaires de montant élevé, comme des dons et des indemnités de départ.*

État : Ne sera pas mise en oeuvre. Nous continuons d'appuyer la mise en oeuvre de cette recommandation. Si les hippodromes ont suffisamment de fonds pour faire des dons, le financement gouvernemental n'est probablement alors pas nécessaire.

Détails

Dans notre audit de 2019, nous avons indiqué que la SLJO permettait aux hippodromes qui reçoivent une aide gouvernementale de faire des dons et d'autres paiements discrétionnaires de montant élevé. D'après notre examen des états financiers audités des hippodromes, deux hippodromes avaient fait des dons substantiels à des parties externes : un hippodrome a donné 4,8 millions de dollars à une fondation de bienfaisance pour rehausser son profil, et un autre a fait un don de 150 000 \$ pour aider la municipalité à construire une aire de jeux d'eau dans un parc situé à proximité. Nous avons également constaté qu'un hippodrome avait versé 250 000 \$ en indemnités de départ à un membre de la haute direction qui prenait sa retraite.

Au cours de notre suivi, nous avons constaté que la SLJO avait rencontré des représentants d'Ontario Racing, d'Ontario Racing Management et du Woodbine Entertainment Group en février et mars 2021 pour discuter des mesures à prendre

relativement à cette recommandation. Selon l'entente de financement à long terme, le rôle de la SLJO se limite à surveiller la façon dont les fonds fournis en vertu de l'entente de financement sont utilisés et non les activités quotidiennes des hippodromes. Nous avons été informés que les parties à l'entente de financement ne consentiraient pas mutuellement à modifier l'entente pour donner suite à cette recommandation. Ainsi que nous l'avions mentionné dans notre rapport d'audit de 2019, sans le soutien financier de la province aux activités des hippodromes et aux bourses qu'ils versent, la plupart des hippodromes fermeraient leurs portes ou réduiraient considérablement le nombre de jours de course et le montant des bourses. Il aurait été raisonnable que, lorsqu'elle négociait des modifications à l'entente de financement à long terme entre avril 2020 et janvier 2021 (comme il est décrit dans la **recommandation 1**), la SLJO négocie également des modifications à l'entente de financement qui lui auraient permis de mettre en oeuvre nos recommandations d'audit et d'améliorer la surveillance.

Recommandation 3

Pour aider davantage l'industrie des courses de chevaux à devenir autosuffisante, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario doit :

- *évaluer l'incidence de sa campagne de marketing, c'est-à-dire la mesure dans laquelle cette campagne attire des consommateurs vers les courses de chevaux;*

État : Pleinement mise en oeuvre.

Détails

Dans notre audit de 2019, nous avons indiqué que, depuis 2016, la SLJO avait créé deux jeux de machines à sous sur le thème des chevaux qui ont été diffusés à partir de son site Web de jeux en ligne (PlayOLG) et deux jeux loteries instantanées sur le thème des courses de chevaux afin de mieux faire connaître les courses de chevaux et de les faire valoir comme option de jeu. Toutefois, la

SLJO ne disposait d'aucune donnée permettant de déterminer si les initiatives de commercialisation ont généré des revenus accrus pour l'ensemble de l'industrie. D'autres initiatives avaient été prévues pour 2019-2020, notamment de faire de la publicité sur de multiples médias, de commanditer des événements et d'appuyer la diffusion des courses canadiennes les plus importantes.

Au cours de notre suivi, nous avons constaté qu'en octobre 2020, SLJO avait retenu les services d'Ipsos, une société d'études de marché et d'experts-conseils, pour mener une étude de recherche visant à mieux comprendre le profil du client des courses de chevaux. L'étude visait entre autres à mesurer dans quelle mesure les joueurs actuels et passés sont sensibles aux hippodromes et aux rappels publicitaires, à examiner ce qui les motive à assister à des courses de chevaux et à parier, et à examiner les attitudes à l'égard des courses de chevaux. L'étude a révélé ce qui suit : la sensibilisation par la publicité en 2020 était faible et en baisse par rapport à l'année précédente; les publicités télévisées et en ligne étaient la source la plus importante de sensibilisation par la publicité, ce dernier moyen étant de plus en plus important; la principale raison pour laquelle le client se rend à l'hippodrome était l'expérience sociale de la fréquentation d'amis et de membres de la famille et, dans l'ensemble, l'intérêt pour les courses de chevaux est demeuré stable ou légèrement inférieur à celui de l'année précédente. La SLJO nous a informés qu'elle appliquerait les conclusions tirées de l'étude aux prochaines campagnes de publicité.

- *travailler de concert avec l'industrie pour trouver de nouvelles sources de revenus directs et pour accroître les revenus tirés des paris.*

État : En voie de mise en oeuvre d'ici mars 2023.

Détails

Le plan d'activités annuel 2020-2021 d'Ontario Racing indiquait qu'il avait l'intention de travailler avec la SLJO à l'élaboration d'un plan d'action visant à faciliter la recherche de nouveaux produits de jeu liés aux courses et à examiner les possibilités de générer

des revenus qui pourraient exister dans le cadre réglementaire et législatif en vigueur ainsi que dans les contrats de jeu en vigueur dans la province. Au moment de notre suivi, Ontario Racing n'avait pas élaboré de plan d'action pour examiner de nouvelles avenues de génération de revenus. Nous avons toutefois constaté que des efforts étaient déployés pour augmenter les revenus tirés des paris et créer de nouvelles sources de revenus directs. Par exemple :

- En 2019, Woodbine Entertainment Group (Woodbine) a lancé un nouveau jeu de paris (le nouveau pari interhippodromes Pick 4). Nous avons toutefois été informés que ce jeu n'avait pas réussi à attirer de nouveaux clients et qu'il avait été abandonné.
- Woodbine a élargi la portée de sa diffusion en jumelé à un marché international supplémentaire en 2019-2020 (Italie). Au moment de notre suivi, sa diffusion en jumelé était présente dans un total de 29 marchés étrangers. De 2018-2019 à 2020-2021, les revenus tirés des paris étrangers ont augmenté de 4,5 %.
- En 2019-2020, Woodbine a mis au point une nouvelle application pour les courses de chevaux appelée Dark Horse et l'a mise à la disposition des clients au milieu de 2020. La SLJO ne savait pas si cette application avait attiré de nouveaux clients ou si elle avait eu une incidence sur les revenus tirés des paris.
- Au printemps 2019, Ontario Racing a conclu une entente avec Daily Racing Form afin que tous les hippodromes de l'Ontario figurent maintenant dans le formulaire. Daily Racing Form est un journal qui publie les performances antérieures des chevaux de course. Il sert de service statistique pour les parieurs sur les courses de chevaux en Amérique du Nord. La campagne vise à accroître la visibilité des courses de chevaux attelés de l'Ontario. On nous a dit que cette initiative n'est que l'un des éléments de la stratégie globale pour les régions éloignées et qu'elle ne pouvait donc pas être directement corrélée à une augmentation des paris dans les régions éloignées.
- En 2018, Ontario Racing a mis sur pied un comité consultatif sur les nouveaux produits, la technologie et les revenus afin de discuter avec la SLJO et l'ensemble de l'industrie de la façon dont les nouveaux concepts de loterie et de jeu peuvent contribuer au renforcement de l'ensemble du secteur des courses de chevaux. Un membre de la SLJO devrait participer à ce comité en 2021-2022 afin de mieux intégrer les plans de la SLJO aux objectifs du comité. Les objectifs de ce comité pour l'année prochaine comprennent la collaboration avec la SLJO en ce qui concerne la mise au point d'éventuels nouveaux produits et l'encouragement de la promotion croisée entre les hippodromes par le marketing et les médias sociaux dans le but d'accroître la clientèle.

La Commission des alcools et des jeux de l'Ontario exerce une surveillance réactive plutôt que proactive

Recommandation 4

Pour pouvoir exercer une surveillance exhaustive et efficiente de l'industrie des courses de chevaux, la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) doit :

- effectuer une surveillance proactive des hippodromes sur une base régulière;

État : Peu ou pas de progrès.

Détails

Lors de notre audit de 2019, nous avons constaté que la CAJO avait effectué des examens de la reddition des comptes dans seulement cinq hippodromes et des audits de gouvernance dans seulement deux des 15 hippodromes de l'Ontario au cours des cinq dernières années. Un examen de la reddition des comptes porte sur l'observation des conditions énoncées dans la licence d'exploitation d'un hippodrome, tandis qu'un audit de la gouvernance englobe l'efficacité d'ensemble de la structure de gouvernance de l'hippodrome ainsi que les processus et les contrôles liés aux revenus, aux

dépenses, à la gestion de la trésorerie et aux cycles de la présentation de l'information financière. À cette époque, la CAJO nous avait dit avoir mené des audits ou des enquêtes uniquement si des allégations avaient été formulées à l'endroit d'un hippodrome.

Lors de notre suivi, nous avons été informés que la CAJO n'avait effectué aucun audit au cours de l'exercice 2020-2021 en raison de la pandémie de COVID-19. En date d'août 2021, nous avons constaté que la CAJO avait effectué des audits dans trois hippodromes (Fort Erie, Haiwatha et Western Fair). Bien que la CAJO nous ait dit qu'elle utilise une approche d'audit axée sur le risque, huit hippodromes sur 15 n'ont pas fait l'objet d'un audit par la CAJO depuis au moins 2016. Même suivant une approche fondée sur le risque, l'on s'attendrait à ce que, compte tenu des pratiques exemplaires, chaque hippodrome fasse l'objet d'un audit périodique plus fréquent.

- *faire le suivi des lacunes constatées lors des audits ou des enquêtes pour s'assurer que des correctifs ont été apportés.*

État : Pleinement mise en oeuvre

Détails

Lors de notre audit de 2019, nous avons constaté que la CAJO avait effectué un suivi pour confirmer que des mesures correctives avaient été prises pour corriger les lacunes relevées lors d'un seul des deux audits de la gouvernance effectués au cours des cinq dernières années.

Au cours de notre suivi, nous avons constaté que la CAJO avait effectué des audits de suivi en 2020-2021 dans trois hippodromes. Deux des suivis visaient à déterminer si des mesures correctives avaient été prises pour corriger les lacunes relevées dans les audits effectués en 2017 à Ajax Downs et à Hanover Raceway. Le troisième suivi portait sur un audit de Woodbine en 2018.

Dans le cas d'un hippodrome, l'audit a fait le suivi de six des sept recommandations, l'une ayant trait à la déclaration des revenus en intérêts tirés des fonds fournis par le gouvernement et étant considérée comme une responsabilité en matière de surveillance

relevant de la SLJO. En ce qui concerne les éléments exigeant un suivi de la part de la CAJO, toutes les lacunes notées en 2017 ont été jugées entièrement corrigées. Toutefois, l'audit de suivi avait donné lieu à la formulation de quatre autres recommandations visant à apporter d'autres améliorations.

Pour un autre hippodrome, la CAJO a constaté que 47 % des lacunes avaient été entièrement corrigées, que 33 % d'entre elles l'avaient été avec des exceptions ou des possibilités d'amélioration et que 7 % d'entre elles n'avaient pas été corrigées. Un autre 13 % des lacunes n'était plus applicable.

Pour le troisième hippodrome, la CAJO a constaté que 87 % des lacunes avaient été entièrement corrigées, que 7 % l'avaient été en partie et que 7 % n'avaient pas été corrigées.

Certaines parties prenantes ont exprimé des préoccupations relativement au transfert du processus décisionnel de la province à l'industrie en matière de financement

Recommandation 5

Pour assurer une représentation équitable de tous les participants de l'industrie des courses de chevaux, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario doit examiner périodiquement les commentaires des membres d'Ontario Racing et de l'industrie concernant la composition du conseil d'administration d'Ontario Racing et le processus de sélection des candidats, de manière à évaluer l'efficacité du conseil et à apporter des correctifs si cela se révèle nécessaire.

État : Peu ou pas de progrès.

Détails

Dans notre audit de 2019, nous avons indiqué que pour les deux premières années de l'entente de financement de 19 ans qui a débuté le 1^{er} avril 2019, les 15 hippodromes seraient financés selon les modalités déterminées par la SLJO. Passé ce délai, la décision quant à l'affectation des fonds

et aux hippodromes bénéficiaires serait transférée à Ontario Racing (une association industrielle privée). Cette association est soutenue par Ontario Racing Management, une filiale de Woodbine Entertainment Group (Woodbine). Au moment de notre audit, Woodbine, qui est le plus important joueur de l'industrie et qui détient la seule licence de prise de paris en Ontario, génère environ 90 % des revenus tirés de paris de l'industrie et verse plus de 70 % des bourses en Ontario. Bien que la SLJO ait structuré Ontario Racing de manière à ce qu'elle soit représentée à tous les niveaux des hippodromes et à toutes les races de chevaux de course, Woodbine occupe 2 des 11 sièges du conseil d'administration, et certains intervenants avec qui nous avons discuté à l'époque craignaient que Woodbine exerce trop d'influence sur les décisions déterminantes prises par Ontario Racing. Au moment de notre audit, l'Ontario Racing Board n'avait pas encore pris de décisions déterminantes en matière de financement. Il était donc difficile d'évaluer l'efficacité du conseil et de déterminer si tous les participants à l'industrie des courses de chevaux continuaient d'être représentés équitablement.

Au cours de notre suivi, la SLJO nous a informés qu'Ontario Racing avait envisagé de diffuser un sondage auprès des membres à l'été 2020 pour recueillir des commentaires et des suggestions concernant notre recommandation, mais ce sondage n'a pas été mené en raison de la COVID-19. Selon la SLJO, le personnel d'Ontario Racing Management n'a pas été en mesure de mener le sondage parce qu'il se concentrait sur la mise en œuvre de protocoles pandémiques. Comme les sondages peuvent se faire par voie électronique, nous estimons qu'il était quand même possible de mener un sondage auprès des membres pendant la COVID-19. Dans son plan d'activités 2021-2022, Ontario Racing a déclaré que l'une de ses initiatives pour l'année visée est de procéder à une évaluation de l'efficacité et de consulter directement l'industrie pour s'assurer que l'organisation répond aux attentes de ses principaux intervenants.

De plus, la SLJO nous a dit qu'Ontario Racing planifiait une initiative pour évaluer de façon proactive l'efficacité de son conseil d'administration. Nous avons également remarqué qu'en décembre 2020, la SLJO avait élaboré un schéma du processus expliquant comment elle et Ontario Racing répondront aux commentaires de l'industrie. Le schéma du processus indique que la SLJO, Ontario Racing ou Ontario Racing Management peuvent recevoir des plaintes officielles ou des préoccupations. Il indique en outre que la SLJO collaborera avec Ontario Racing et Ontario Racing Management pour répondre aux préoccupations soulevées au sujet de la structure du conseil d'administration d'Ontario Racing et des personnes qui y siègent et déterminer si des changements doivent être apportés à la structure du conseil d'administration d'Ontario Racing ou à la représentation individuelle.

Nous nous attendons à ce que la SLJO examine de façon indépendante les commentaires de l'industrie et évalue l'efficacité du conseil d'administration d'Ontario Racing pour éviter tout conflit ou toute influence indue de la part d'Ontario Racing Management et de son conseil d'administration.

Rapports publics de l'industrie

Recommandation 6

Pour assurer la transparence de l'industrie des courses de chevaux envers les associations de professionnels des chevaux et le public, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario doit travailler de concert avec les hippodromes pour que ceux-ci fassent publiquement rapport sur leurs activités, et notamment sur les revenus et les commissions provenant des paris, la distribution des économies réalisées grâce à la réduction de la taxe provinciale, les bourses versées par les hippodromes, les revenus et les dépenses se rapportant aux activités de courses par opposition aux autres activités, de pair avec des statistiques clés sur les personnes qui travaillent dans l'industrie, et pour qu'ils rendent publics leurs états financiers audités.

État : En voie de mise en oeuvre d'ici le mois de décembre 2022 – en ce qui concerne la divulgation publique par les hippodromes des revenus tirés des paris, des bourses versées et de la distribution des économies réalisées grâce à la réduction de la taxe provinciale.

Ne sera pas mise en œuvre – en ce qui concerne la divulgation publique par les hippodromes des revenus et des dépenses se rapportant aux activités de courses par opposition aux autres activités, des états financiers audités et des statistiques clés concernant les personnes qui travaillent dans l'industrie. Le Bureau de la vérificatrice générale continue d'appuyer la mise en oeuvre des mesures recommandées qui sont nécessaires pour assurer la transparence publique des exploitants de jeux en Ontario, puisque le jeu demeure une responsabilité provinciale.

Détails

Dans notre audit de 2019, nous avons constaté qu'il n'y avait pas d'information rendue publique sur le montant brut des paris recueillis et les commissions sur les paris par hippodrome, la manière dont les économies découlant de la réduction de la taxe provinciale sur le pari mutuel avaient été réparties entre les différents hippodromes et professionnels des chevaux, les bourses versées par les hippodromes, les revenus et les dépenses imputables aux activités de courses (à l'exclusion des autres activités), ni sur des statistiques clés concernant les travailleurs de l'industrie.

Lors de notre suivi, nous avons constaté qu'entre février et avril 2021, la SLJO a tenu des réunions avec des représentants d'Ontario Racing, d'Ontario Racing Management et du Woodbine Entertainment Group pour discuter des possibilités liées à cette recommandation et faire des suggestions pour accroître la transparence. Les participants ont convenu que la divulgation publique des revenus et des dépenses liés aux courses est sensible sur le plan commercial. Ils n'étaient donc pas enclins à exiger des hippodromes qu'ils publient des états financiers audités ou qu'Ontario Racing divulgue sur son site Web des renseignements sur les commissions sur les paris. Les participants ont plutôt décidé d'exiger que

les hippodromes publient un rapport annuel sur la responsabilité d'entreprise. Toutefois, au moment de notre suivi, les sujets traités qui seraient traités dans un tel rapport restaient inconnus parce qu'aucun modèle de rapport sur la responsabilité d'entreprise n'avait pas encore été élaboré.

En ce qui concerne notre recommandation que la distribution des économies réalisées grâce à la réduction de la taxe provinciale soit divulguée par hippodrome, les parties estimaient que cette recommandation serait prise en compte dans le cadre de l'initiative de réforme de la Réduction de la taxe sur le pari mutuel sur les courses de chevaux, dans le cadre de laquelle on travaille à l'élaboration d'un nouveau protocole d'entente sur la façon dont les économies réalisées grâce à la réduction de la taxe provinciale sur les paris seront gérées par les participants à l'industrie. Au moment de notre suivi, l'échéancier de cette initiative était inconnu.

En ce qui concerne notre recommandation de présenter des statistiques clés sur les personnes qui travaillent dans l'industrie, la SLJO prévoit présenter ces chiffres au moment de publier son étude d'impact économique. (La date de publication doit être coordonnée avec le ministère des Finances.) Au moment de notre suivi, le calendrier de publication de l'étude n'était pas connu.

L'entente de financement à long terme modifiée sous forme provisoire, mentionnée précédemment dans la **Recommandation 2**, comprend des modifications qui :

- autorisent la divulgation publique des revenus tirés des paris par hippodrome sur le site Web de la SLJO;
- exigent la divulgation publique trimestrielle des bourses payées par les hippodromes sur le site Web d'Ontario Racing;
- exigent la divulgation publique annuelle du rapport sur la responsabilité d'entreprise sur le site Web de chaque hippodrome.

La SLJO s'attend à ce que ces modifications soient en place d'ici décembre 2022, sous réserve de l'approbation du ministère des Finances.

Recommandation 7

Pour assurer la transparence des salaires versés dans l'industrie des courses de chevaux, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario doit, aux termes de la nouvelle entente de financement, exiger qu'Ontario Racing Management et les hippodromes recevant des fonds gouvernementaux divulguent le nom et le salaire des employés gagnant plus de 100 000 \$ par année, selon des modalités similaires à celles de l'entente de financement précédente.

État : Ne sera pas mise en oeuvre. Nous continuons d'appuyer la mise en oeuvre de cette recommandation, étant donné que l'industrie dépend de l'argent des contribuables provinciaux pour maintenir sa viabilité financière.

Détails

Dans notre audit de 2019, nous avons indiqué que comme l'entente de financement à long terme entrée en vigueur en 2019 était une entente d'ordre commercial plutôt qu'une entente de paiement de transfert, elle n'était pas assujettie à la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*. Par conséquent, les hippodromes n'étaient plus tenus de divulguer publiquement le nom et le salaire des employés gagnant plus de 100 000 \$. Nous avons remarqué que 69 employés d'hippodromes avaient gagné plus de 100 000 \$ en 2018 – la plupart d'entre eux étaient des employés de Woodbine et trois d'entre eux avaient gagné plus de 350 000 \$.

Au cours de notre suivi, la SLJO nous a informés qu'elle ne mettrait pas en oeuvre cette recommandation. La SLJO nous a dit que toutes les parties à l'entente de financement à long terme (y compris Ontario Racing, Ontario Racing Management et Woodbine Entertainment Group) conviennent qu'aucun pouvoir législatif ne peut être appliqué à l'entente pour obliger Ontario Racing à exiger des hippodromes ontariens et de leurs employés du secteur privé qu'ils divulguent des salaires annuels supérieurs à 100 000 \$. Elle nous a également indiqué que, comme les hippodromes ne constituent pas une autre partie à l'entente, chaque employé d'hippodrome devrait fournir un consentement écrit pour que cette recommandation soit mise en oeuvre.

Si un employé s'y oppose, la valeur de la publication du reste de l'information diminue et risque d'entraîner des objections de la part de plusieurs employés et de poser des risques juridiques.

Recommandation 8

Pour instiller une plus grande confiance grâce à une transparence accrue, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario doit exiger des hippodromes qu'ils communiquent au public des renseignements à propos des prélèvements sur les paris et à propos du rapport par poule.

État : Ne sera pas mise en oeuvre. Le Bureau de la vérificatrice générale continue d'appuyer la mise en oeuvre de cette recommandation afin d'accroître la transparence dans le jeu subventionné par la province.

Détails

Dans notre audit de 2019, nous avons constaté qu'aucun des hippodromes ontariens ne rend publics le montant des paris recueillis, le montant versé aux gagnants et le montant gagné par pari pour chaque poule de pari. Les hippodromes doivent seulement divulguer aux parieurs leur pourcentage de retenue (c.-à-d. le pourcentage des commissions brutes prélevé et conservé par les hippodromes sur les paris).

Au cours de notre suivi, nous avons constaté que le personnel de la SLJO avait rencontré un représentant de l'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) pour discuter de notre recommandation, car les dispositions régissant la divulgation des prélèvements sur les paris et du rapport connexe relèvent actuellement de la responsabilité de l'ACPM. Entre autres choses, la SLJO a demandé à l'ACPM de [traduction] « déterminer les améliorations possibles de l'information sur les prélèvements sur les paris mutuels et le rapport connexe par l'apport de toute modification aux exigences relatives à la divulgation conforme à la réglementation fédérale ». La SLJO nous a informés que l'ACPM est convaincue que les dispositions actuelles permettent d'atteindre l'objectif, c'est-à-dire de donner l'assurance que l'information sur les pourcentages de prélèvement et d'autres renseignements relatifs au poule sont mis à

la disposition du public parieur et, par conséquent, la SLJO ne prendra aucune autre mesure.

Toutefois, notre recommandation vise à accroître la production de rapports au-delà des exigences de l'ACPM, afin d'accroître la transparence pour une industrie fortement soutenue par des fonds publics. En l'absence d'une telle augmentation du nombre de rapports, la population ontarienne ne sait pas combien chaque hippodrome de l'Ontario recueille au moyen de paris, combien il verse aux parieurs gagnants ou quel est le montant gagné par poule de pari.

Préoccupations reliées au blanchiment d'argent dans l'industrie des courses de chevaux

Recommandation 9

Pour réduire le risque de blanchiment d'argent aux hippodromes, la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario doivent collaborer avec les hippodromes :

- *pour recueillir des renseignements et exercer une surveillance à l'égard de toute opération douteuse, notamment les retraits de plus de 10 000 \$, et conserver également des documents à l'appui;*
État : Ne sera pas mise en œuvre. Le Bureau de la vérificatrice générale continue d'appuyer la mise en œuvre de cette recommandation, étant donné la dépendance de l'industrie à l'égard de l'argent des contribuables provinciaux et la nécessité d'exercer une surveillance provinciale plus rigoureuse.

Détails

Au cours de notre audit de 2019, nous avons signalé que le gouvernement fédéral n'avait imposé aucune exigence en matière de rapports aux hippodromes afin de faciliter la détection et la prévention d'opérations de blanchiment d'argent dans l'industrie des courses de chevaux. Étant donné que Woodbine est le seul hippodrome autorisé à effectuer des paris mutuels en Ontario (c.-à-d. qu'il recueille des paris pour tous les hippodromes de la province), nous avons

examiné ses mesures de contrôle pour contrer le blanchiment d'argent. Nous avons remarqué que les directeurs de paris de Woodbine devaient approuver les chèques de plus de 10 000 \$ et s'assurer que l'argent est relié à des paris gagnants. Toutefois, dans notre audit de 2019, nous avons constaté que dans le cas des chèques de plus de 10 000 \$ reliés à des paris en ligne pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 juillet 2019, aucune documentation à l'appui des paris gagnants n'était jointe. Pour ce qui est des chèques à des personnes qui avaient fait leurs paris en personne, Woodbine avait conservé des documents justificatifs sur les paris gagnants seulement pour la moitié des cas.

Au cours de notre suivi, la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario et la SLJO nous ont dit qu'elles ne mettraient pas en œuvre notre recommandation, car la question de savoir si un secteur particulier devrait être désigné comme une entité réglementée aux fins de la surveillance du blanchiment d'argent et, par ricochet, s'acquitter de responsabilités de en matière de surveillance et de reddition de compte, relève du gouvernement fédéral. Comme c'était le cas au moment de notre audit de 2019, le secteur des courses de chevaux n'est pas assujéti à la loi fédérale intitulée *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Nous constatons que cette loi ne confère pas au gouvernement fédéral la compétence exclusive en matière de surveillance des opérations financières douteuses. Par conséquent, elle n'interdit pas aux autres ordres de gouvernement, par exemple la province par l'entremise de la CAJO ou de la SLJO, de surveiller les opérations douteuses dans les hippodromes.

Néanmoins, en mai 2021, la CAJO a tenu un séminaire virtuel sur la lutte contre le blanchiment d'argent auquel ont assisté de nombreux membres de la haute direction et du personnel des hippodromes en Ontario. Des représentants du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), de l'Agence canadienne du pari mutuel, de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) et de la Police provinciale de l'Ontario au sein

de la CAJO ont fait des présentations afin d'accroître la sensibilisation à l'égard du risque de blanchiment d'argent dans l'industrie des courses de chevaux et d'encourager les intéressés à accorder une importance accrue à ce risque.

- *pour transmettre l'information pertinente aux organismes d'exécution de la loi s'il y a lieu.*

État : Ne sera pas mise en oeuvre. Le Bureau de la vérificatrice générale continue d'appuyer la mise en œuvre de cette recommandation, étant donné la dépendance de l'industrie à l'égard de l'argent des contribuables provinciaux et la nécessité d'exercer une surveillance provinciale plus rigoureuse.

Détails

Nous avons constaté, dans notre audit de 2019, que Woodbine n'avait relevé qu'une seule transaction potentielle de blanchiment d'argent d'une somme de 100 000 \$, au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 juillet 2019, qu'elle avait signalée au sous-comité de son conseil d'administration, mais pas aux organismes d'application de la loi.

Au cours de notre suivi, la CAJO et la SLJO nous ont informés qu'elles ne mettraient pas en œuvre cette recommandation. La raison invoquée par la CAJO était que [traduction] « le gouvernement fédéral conserve l'entière responsabilité d'établir et de maintenir le régime national de réglementation de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité, ce qui comprend la compétence de déterminer quelles industries seront désignées et, par conséquent, tenues de déclarer les opérations admissibles au CANAFE et, en fin de compte, aux organismes d'application de la loi ».